

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 17 janvier 2017
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	Excusé

Bureau du Conseil municipal

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme	Excusé	THIERRIN Jean-Marc	Excusé
LINGJAERDE Pierre			

Public : /



ORDRE DU JOUR :

- 1. Visite des appartements 316-320 route d'Hermance.**
- 2. Audition de MM. Jean LIERMIER et François PASSARD. Projet « La Saga des Géants ».**
- 3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2016.**
- 4. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 6 décembre 2016**
- 5. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 6. Communications du bureau.**
- 7. Rapports des commissions :**
 - a) Rapport de l'Assemblée générale « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 16 novembre 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée.
 - b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 22 novembre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.
 - c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 16 janvier 2017. M. Giuseppe RICCIUTI, Président.
- 8. Projets de délibérations.**
- 9. Projets de motions.**
- 10. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
- 11. Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
- 12. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Anne LEBOISSARD ouvre la séance du 17 janvier 2017 à 20h.38 et souhaite la bienvenue à tous.

Elle informe que M. l'Adjoint Pascal WASSMER, M. Jérôme JACQUIER et M. Jean-Marc THIERRIN sont excusés.

Elle informe que concernant le point 2, MM. Jean LERMIER et François PASSARD viendront à 21h présenter leur projet « La sage des Géants ». Elle informe que cette audition a été ajoutée à l'agenda du jour car le projet a lieu cette année et qu'il faudra sûrement le renvoyer en commission.

Elle propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2016

Madame Claudine HENTSCH indique que sa question concernant les subventions ne figure pas sur le procès-verbal.

Elle indique également qu'elle avait posé une question sur les montants qui étaient attribués à l'Exécutif, et demande s'il est possible de le rajouter.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 6 décembre 2016

Madame Corinne ALHANKO-BAUER indique qu'à la page 7 concernant les décorations de Noël qu'elle n'aurait pas dit « vieilles et moches » mais « vieilles et défraîchies ». Mme Florence PULIDO répond qu'elle a utilisé les termes « vieux et moches » et que Madame Corinne ALHANKO-BAUER a



répété ce qu'elle avait dit et que c'est donc correct. Madame Corinne ALHANKO-BAUER aimerait tout de même que ce soit changé pour « défraîchies et à renouveler ».

Mme la Présidente répond qu'elle en a pris note.

M. Philippe GAILLARD indique qu'en page 5 sous la rubrique CoHerAn, 2^{ème} paragraphe, il y a une faute de frappe.

M. Yves GUBELMANN indique qu'en page 8 concernant les décorations de Noël, il se rappelle avoir mentionné le fait qu'il s'agissait d'un projet évolutif. Que les achats qui sont effectués les années après les autres devraient ensuite amener à un projet définitif avec une apparence plus riche en décorations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5 **Discussion et approbation de l'Ordre du jour**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que l'ordre du jour est adopté.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6 **Communications du bureau**

- a) 40^{ème} course pédestre « A travers le coteau » - Bernex. Course à pied populaire du Canton. Le samedi 29 avril 2017 à 16h.15. Si des Conseillers sont intéressés à y participer, ils doivent demander le formulaire d'inscription à la secrétaire du Conseil municipal.
- b) Apéritif des sociétés du mardi 24 janvier 2017. Les Conseillers sont invités, mais également les conjoints.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 7 **Rapport des commissions**

- a. Rapport de l'Assemblée générale « Communes-Ecole ». Séance du mercredi 16 novembre 2016. Mme Elisabeth BERY, déléguée.**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Elisabeth BERY qui donne lecture du rapport.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie Mme Elisabeth BERY.

- b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 22 novembre 2016. M. Philippe GAILLARD, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD qui donne lecture du rapport.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie M. Philippe GAILLARD.



c. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 16 janvier 2017. M. Giuseppe RICCIUTI, Président.

Etant donné que cette séance a eu lieu le jour précédent, Mme la Présidente propose de reporter ce rapport de commission lors du prochain Conseil municipal, soit le 21 février 2017.

Mme la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2
Audition de MM. Jean LERMIER et François PASSARD. Projet « La Saga des Géants »



Voir dossier en annexe.

MM. Jean LERMIER et François PASSARD présente le projet « La Saga des Géants » pour pourrait avoir lieu à Genève du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017.

A l'issue d'une brève présentation, le débat est ouvert et les membres du Conseil municipal posent toutes leurs questions aux personnes auditionnées.

M. le Maire propose de renvoyer ce sujet en commission.

Il est proposé de convoquer une commission conjointe « Finances et Sociale, culture et loisirs » le mardi 31 janvier 2017.

Mme la Présidente propose de passer au vote.

Le renvoi en commission « Finances et Sociale, culture et loisirs » est accepté à la majorité (1 abstention).

Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Projets de délibérations

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet délibération ce jour.

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9
Projets de motions

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de motion ce jour.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10
Propositions du Maire des Adjointes

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. Le Maire Antoine BARDE indique qu'il n'a pas de propositions à faire.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.



Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique qu'elle n'a pas de propositions à faire.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11 **Communications du Maire et des Adjointes**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Fermeture de Poste d'Anières

M. le Maire revient sur le sujet de la Poste suite à la séance du mercredi 14 décembre 2016. Il rappelle qu'il avait indiqué avoir donné deux conditions pour un accord avec la Poste, soit qu'ils acceptent de rester jusqu'à ce que la Mairie soit rénovée et également qu'un endroit spécifique soit trouvé pour faire une agence postale à la mairie et qu'il y ait un bancomat.

Il indique que concernant le premier point, la Poste confirme leur accord pour la mise en place de l'agence postale en partenariat avec la commune d'Anières se fasse courant 2018 et que l'office actuel reste jusqu'au début des travaux de rénovation du bâtiment. Il explique qu'il va garder le contact avec eux pour faire un point de situation du second semestre 2017.

Concernant l'installation d'un bancomat, Postfinance refuse de mettre à disposition un bancomat.

En revanche, une banque de la place serait d'accord, sous certaines conditions, d'installer un bancomat. Il ajoute que cela coûtera de l'argent mais l'avantage est de procéder à cette installation en même temps que les travaux de la Mairie, en aménageant un espace très sécurisé.

Colis des Aînés

M. le Maire souhaite une bonne nouvelle année à tous les Conseillers municipaux et il les remercie d'avoir pris du temps pour la distribution des colis aux Aînés. Il remercie également Mme Florence PULIDO d'avoir confectionné ces colis. Plusieurs courriers de remerciement de la part des Aînés ont été reçus à la Mairie.

Saint-Sylvestre des Aînés

M. le Maire remercie encore tous les Conseillers municipaux qui ont participé et organisé et encadré les Aînés lors de la St-Sylvestre. Il remercie Mme Anita PORDES et M. Pierre-Yves DECHEVRENS d'avoir été présents, ainsi que Mme Denyse BARBEZAT-FORNI à qui il demande de bien vouloir également remercier son époux. Il ajoute que les Aînés ont été ravis et qu'il y a eu uniquement des bons retours sur cette soirée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de communication.

Mme la Présidente passe au point 12 de l'ordre du jour.

Point 12 **Questions écrites ou orales.**

Appartements 316-320 route d'Hermance

Mme Florence PULIDO revient sur la visite des appartements 316-320, route d'Hermance. Elle s'interroge quant au fait que l'un des arguments donné pour la rénovation des appartements au chemin des Avallons 44-50 était que, d'après la loi, un appartement de 5 pièces devait désormais

avoir deux salles de bain, alors que dans ceux du 316-320, route d'Hermance il n'y en a qu'une seule.

M. le Maire répond qu'il n'est pas sûr qu'il s'agisse de deux salles de bain ou de toilette séparée. Il indique que dans ce cas il s'agit d'une création et non d'une rénovation et que ce n'est pas la même chose. Il ajoute qu'il va tout de même se renseigner.

Apéritif des sociétés

Mme Anita PORDES demande qui sera présent hormis les naturalisés, les jeunes citoyens, les nouveaux habitants et les sociétés communales et souhaite si possible prendre connaissance de la liste des personnes conviées.

Mme Dominique LAZZARELLI confirme que des listes sont préparées et peuvent être consultées. Elle ajoute que chaque personne portera un badge.

Mme Anita PORDES répond qu'elle demandait ceci uniquement afin de pouvoir avoir une idée de qui sera là et de pouvoir engager facilement des conversations avec les invités le jour de la soirée.

Léman Bleu TV

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande des explications sur Léman Bleu TV, car il a appris dans les journaux que la Commune leur versait une subvention.

M. le Maire répond qu'un montant a été porté dans le budget de fonctionnement 2017 qui a été voté par le Conseil municipal le 15 novembre dernier. Il indique que c'est un projet que Léman Bleu lançait, afin de promouvoir les régions et qu'Anières a été approchée comme toutes les autres communes. Il ajoute que beaucoup de communes ont refusé d'y participer et que dès lors, si Léman Bleu arrive à finaliser ce projet, Anières y participera. Il dit que l'idée est de mettre en valeur la vie politique de la Commune, ainsi que la vie sociale d'Anières, la découverte du village.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER indique qu'elle en a également entendu parler à la radio et que les deux seules communes ayant accepté de financer ce projet étaient Anières et Onex. Elle pensait que c'était pour avoir une certaine visibilité.



Armoiries d'Anières

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique avoir été interpellé par plusieurs villageois sur le changement du drapeau d'Anières et aimerait dès lors avoir des explications.



M. le Maire demande s'il sait ce que sont les armoiries de la ville.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond que oui.

M. le Maire raconte que son prédécesseur, au moment de quitter la Mairie, a dressé sur le mât de la Commune les vraies armoiries d'Anières et qu'à ce moment-là ils ont demandé aux archives de leur donner un certain nombre d'informations sur les armoiries, comment est-ce que cela fonctionne, etc.

Il a ensuite parlé avec le graphiste de la Commune, qui travaille sur la communication, du fait que les vraies armoiries d'Anières ne sont pas celles qu'il y a aujourd'hui. Celles que la Commune utilise actuellement datent de 1924. Il ajoute que ces armoiries ont quelque chose de cocasse car, en 1958, Anières a souhaité se séparer de Corsier et qu'à ce moment-là les armoiries d'Anières étaient



celles ci-après . Le Conseil municipal à cette époque avait répondu que c'était trop compliqué et a décidé de reprendre les armoiries de Corsier en les modifiant.

M. le Maire ajoute qu'il aime bien se replonger dans le passé et il trouvait intéressant de proposer des choses différentes. Il indique que les Conseillers municipaux n'en ont pas été informés, car la démarche n'est pas encore finalisée et qu'il faut encore s'adresser à l'Etat pour connaître la procédure à suivre en cas de volonté de modifier les armoiries de la Commune. Le dossier est en cours. L'introduction de cette nouvelle représentation de l'écusson d'Anières a été testée pour voir si les habitants de la Commune allaient le remarquer en l'intégrant sur quelques publications non officielles.

Il indique que peu de gens ont remarqué la différence et confirme que ce projet de charte graphique est à l'étude, mais que si un concept était retenu, le Conseil municipal en serait bien entendu informé.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense qu'il faudrait l'expliquer rapidement aux habitants d'Anières, car beaucoup de villageois se posent des questions.

M. le Maire répond qu'il y aura une information dans le Côté Anières, mais que pour le moment il n'est pas en possession de tous les éléments de réponse aux questions posées au service des archives de l'Etat.

Mme Roberta RANNI demande qui met cette charte graphique en route.

M. le Maire répond qu'il s'agit de la société de communication avec laquelle la Commune travaille et qu'elle a fait des propositions, suite à la consultation des archives, mais qu'au final ce sera le Conseil municipal qui décidera ce qui sera fait.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que Corsier est en jaune et noir et qu'ils ont une croix jaune sur fond noir car à l'époque Confignon avait des terrains sur Corsier.

M. Yves GUBELMANN regrette le choix de la phase de test et souhaite qu'auparavant le Conseil et les citoyens en soient informés.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible d'informer la population de tous les changements et que concernant le projet graphique en cours pour les communications non-officielles sont de la liberté de l'Exécutif, comme d'ailleurs l'ont fait d'autres communes, par exemple Cologny. Il tient à souligner, qu'à ce jour, une seule remarque a été transmise à la mairie.

M. Yves GUBELMANN ajoute avoir été pris au dépourvu quand il a été interpellé par des Administrés sur ce changement de présentation des armoiries de la Commune.

M. le Maire en prend note, en insistant sur le fait que la communication sera faite en temps opportun.

Fête de l'Escalade

M. Pierre LINGJAERDE tient à féliciter l'organisation de la fête de l'Escalade. Il ajoute qu'il a entendu uniquement des retours positifs. Les gens ont trouvé la fête très sympathique, l'idée des fondues était géniale, et que les traditions ont été respectées. De plus, le « Cé qu'è l'ainô » a été très bien chanté.

Il y a eu des retours positifs avec uniquement un petit bémol, soit que les personnes âgées ne pouvaient pas participer à cette manifestation car il n'y avait pas de places assises. Elle demande donc si l'année prochaine il serait possible de prévoir une solution pour cette tranche de la population car ils aiment beaucoup l'Escalade.



Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT répond qu'il s'agit d'une très bonne remarque. La question s'était posée mais qu'il n'y avait pas assez de place, vu le changement de tente la veille. Elle ajoute que la réussite de cette soirée est en grande partie grâce à M. Mathieu DARDEL. Il y a eu un problème avec la tente initialement prévue, la veille de l'Escalade, et qu'il a eu cette idée de tentes gonflables et elle lui en est très reconnaissante. Elle souligne également que l'APEA est pour beaucoup dans la réussite de cette manifestation, car ils ont vraiment bien organisé le concours de déguisements. Elle ajoute avoir une idée concernant le chant du « Cé qu'è l'ainô » pour l'an prochain, mais qu'elle en parlera lors d'une prochaine commission sociale.

Fondation AUER ORY pour la photographie

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique avoir été interpellée par une habitante de la Commune qui lui a parlé de difficultés financières de la Fondation AUER ORY à Hermance. Il s'agit d'une Fondation qui a pour but la protection de la photographie dans la conservation de leur collection. Elle indique qu'il s'agit d'une collection exceptionnelle et très rare. Ils sont à la recherche de soutiens financiers et elle demande si la commune d'Anières a été approchée et si elle a l'intention de les soutenir.

M. le Maire répond que c'est un sujet qui peut être porté à la commission sociale et que pour sa part il serait ravi de pouvoir soutenir une Fondation comme celle-ci. Il laisse le soin à Mme l'Adjointe d'en parler lors d'une prochaine commission. Il ajoute que pour le moment l'Exécutif n'a pas reçu de demande de leur part.

St-Sylvestre des Aînés

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'elle participe à cette soirée depuis de nombreuses années et qu'elle y prend beaucoup de plaisir. Elle souhaite relever tout le travail qui a été fait par l'administration ; la salle était très belle et très bien décorée, le repas était très bon, le loto bien garni et le personnel très gentil et très disponible.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique que c'est Mme Christine CHEVALLIER et sa fille qui ont décoré la salle et qu'elle en a été très touchée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.38

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



Commune d'Anières

COMMISSION : Communes-École

Séance du : 16 novembre 2016 – Assemblée générale du comité

1. L'année 2015-2016 a été très semblable à la précédente :
 - 112 cours proposés
 - 80 cours ouverts
 - 765 demandes d'inscriptions confirmées, soit 1759 demandes d'inscriptions traitées pour les deux semestres. (Pour comparaison, 725 demandes confirmées en 2014-2015 et 481 en 2008-2009.)
2. Cette évolution croissante a nécessité un fort investissement du bureau et explique ainsi des heures supplémentaires effectuées à certaines périodes de l'année.
3. La réalisation du 25^{ème} anniversaire de l'Association a nécessité un dépassement de budget.
4. Présentation des comptes : Résultat négatif de CHF 7'322.80 dû aux frais d'organisation de l'exposition. L'Association peut faire face à ce déficit grâce à sa bonne réserve.
5. Les communes allouent ensemble la somme de **CHF 26'000** pour la réalisation de 12'000 programmes envoyés en tout-ménage et la somme de **CHF 55'000** pour les salaires du secrétariat. Ces sommes, identiques depuis huit ans, sont calculées et réparties entre les communes en fonction de leur nombre d'habitants.
6. Élection du comité : Mme Christiane Hersperger est réélue comme Présidente.

Elisabeth Béry
Déléguée

Procès-verbal de l'assemblée générale
de l'Association Communes-Ecole
Le 16 novembre 2016

Madame Christiane Hersperger, présidente, ouvre la séance à 18h00. Elle souhaite une cordiale bienvenue à tous et excuse les absences de

M. Pierre Kolly, directeur général de l'Enseignement Obligatoire,
Mme Renée Van der Bent, directrice du collège de Bois-Caran,
M. Fabrice Cortat, représentant de la commune de Choulex,
Mme Paola Sanz Velasco, représentante de la commune de Meinier,
M. Thomas Hunziker, représentant de la commune de Puplinge,
Mme Ariane de Lisle-Sarasin, représentante de la commune de Vandoeuvres.

Elle souhaite la bienvenue à Mme Mireille Simon, représentante des maîtres, nouvelle membre au sein du comité, qui remplace M. Eric Strahm.

1. Approbation du P.V. de l'assemblée du 7 octobre 2015

Sans commentaires, le PV est approuvé avec remerciements à ses auteurs.

2. Rapport de Mme Christiane Hersperger, présidente

« Le comité s'est réuni en novembre 2015, en avril et le 31 août 2016.

Lors de l'Assemblée générale du 7 octobre 2015, nous avons accueilli tous les nouveaux membres et une présentation de l'Association leur a été faite par Mme Cottier. Après cette première année, j'espère que chacun d'entre vous y aura trouvé du plaisir.

Lors de la rentrée 2015, pour le 1^{er} semestre, 111 cours ont été proposés et 84 ont pu s'ouvrir ce qui représente 822 inscriptions confirmées. 30 cours sont complets, principalement dans les secteurs « arts et ateliers », « détente » et « sports », ce qui représente le 90% des cours proposés. En ce qui concerne le point de vue financier, les détails vous seront donnés par Mme Riedlin, comptable, ceci au point 4 de l'ordre du jour.

Dès le mois de novembre, un comité d'organisation s'est créé pour l'organisation de l'exposition et le 25^{ème} anniversaire de l'association. Rapidement, de nombreuses propositions et idées ont été lancées. C'est la commune de Jussy qui a accueilli, du 8 au 13 avril, l'association pour l'exposition d'art, les cours de cuisine, le théâtre, le concours de dictée, l'atelier de Yodel et son concert. La commune de Gy a mis à disposition sa salle Gyvi pour l'exposition d'Ikebana et des meubles « relookés ». Cet anniversaire a été une très belle réussite à tous points de vue grâce à la générosité de ces deux communes et aux personnes qui se sont investies sans compter.

Pour clore l'année, nous étions invités à Corsier, reçus par M. Eric Anselmetti, adjoint à la mairie, pour un excellent et sympathique repas. Une belle soirée d'été qui a permis à tous de faire mieux connaissance. Merci encore à la mairie de Corsier et à sa représentante pour l'organisation.

BILAN AU 31 Août 2016

	au 31.08.2016	au 31.08.2015
ACTIF		
CAISSE	122.30	138.65
RAIFFEISEN C/C	166'598.66	176'960.83
CCP	3'422.95	1'183.75
DISPONIBILITES	170'143.91	178'283.23
IMPOT ANTICIPE	200.65	200.65
ACTIFS TRANSITOIRES	6'242.25	5'732.80
REALISABLES	6'442.90	5'933.45
FOUR CERAMIQUE	1.00	1.00
IMMOBILISATIONS	1.00	1.00
PERTE	7'322.82	-
Total de l'Actif	183'910.63	184'217.68
PASSIF		
Salaires à payer	-	-
Produits reçus d'avance	-	-
Charges à payer	6'899.60	7'206.65
Passif transit. exercices ant.	11'534.45	11'534.45
EXIGIBLES	18'434.05	18'741.10
Fonds maintenance et informatique	12'700.00	12'700.00
Profits et pertes reportés	152'776.58	140'079.53
Résultat de l'exercice	-	12'697.05
FONDS PROPRES	165'476.58	165'476.58
Total du Passif	183'910.63	184'217.68

Compte de pertes et profits du 01.09.2015 au 31.08.2016

	2015-2016	2014-2015
PRODUITS		
ECOLAGE	302'935.50	298'753.25
INTERETS CREANCIERS	-	-
UTILISATIONS FONDS OU PROV.	-	-
PRODUITS DIVERS	-	10.60
SUBVENTIONS COMMUNES Salaires Admin	55'000.10	55'000.10
SUBVENTIONS COMMUNES Programmes	25'999.90	25'999.90
Total des Produits	383'935.50	379'763.85
CHARGES		
SALAIRES Administration	67'646.65	66'923.00
SALAIRES Enseignants	139'001.40	124'586.75
INDEMNITES Enseignants	81'313.60	80'514.60
CHARGES SOCIALES	19'459.00	22'740.45
LPP Part employeur	5'700.40	6'098.65
CHARGES LAA	2'224.00	2'414.00
FRAIS ADMIN:INDEMNITES/DEPLACEMENTS	2'245.00	2'200.00
Sous-total	317'590.05	305'477.45
FRAIS DE BUREAU (intendance, séances...)	5'643.00	4'426.50
TELEPHONES / AFFRANCHISSEMENT	1'889.22	543.10
FRAIS DE PROGRAMME	25'704.25	19'798.05
FRAIS DE COURS ET DE MODELES	16'779.55	27'199.70
FRAIS INFORMATIQUE	727.70	4'819.55
FRAIS DE RECEPTIONS , CADEAUX	4'907.50	3'997.80
FRAIS EXPO	16'936.70	-
ASSURANCES	333.00	161.80
FRAIS DE BANQUE ET DE POSTE	747.35	642.85
Sous-total	73'668.27	61'589.35
CHARGES S/EXCERCIES ANTERIEURS	-	-
Sous-total	-	-
Total des Charges	391'258.32	367'066.80
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7'322.82	12'697.05



Commune d'Anières

COMMISSION : **URBANISME ET CONSTRUCTIONS**

Séance du : **22.11.2016**

Dans sa séance du 22.11.2016, la commission a traité les objets suivants :

1. Aspergière

La propriétaire des futurs immeubles du 22-24 rue de l'Aspergière a approché la Mairie pour savoir si cette dernière serait intéressée par l'achat d'une allée. Mme BENBASSAT ne dispose pas encore de beaucoup de détails (pas encore de prix) si ce n'est que l'immeuble comportera deux allées contiguës dont trois appartements de cinq pièces. Elle demande si la commission voit un intérêt à entrer en matière pour un achat.

Elle estime qu'il est très certainement plus intéressant pour la propriétaire de vendre un bloc plutôt que chaque appartement séparément. De plus, le fait de vendre à la commune leur apporte une sécurité de paiement supplémentaire.

Par 8 voix pour et 2 abstentions, la commission demande à l'Exécutif de poursuivre les discussions concernant l'achat de trois appartements dans l'immeuble 22, 24, rue de l'Aspergière .

2. Côté Vignes – terrasse

L'exploitant du restaurant « Côté Vignes », souhaiterait mieux rentabiliser son établissement durant la période hivernale. Il a exprimé sa volonté d'ajouter des fermetures latérale, par une toile transparente enroulable en pvc, à la terrasse afin de pouvoir pleinement profiter de cet espace à la mi-saison ainsi qu'à la saison hivernale en la protégeant des intempéries et en permettant par exemple aux parents qui accompagneraient leurs enfants à la patinoire d'y boire un verre. Il aimerait obtenir un accord de principe de la part de la commune, puis si l'avis est favorable, d'obtenir également une financiarisation du projet.

M. le Maire ne se dit pas opposé à une terrasse parisienne, mais estime que cet aménagement devrait s'inscrire dans le cadre d'un véritable concept d'espace extérieur.

- **À 7 voix pour et 3 abstentions, la commission est favorable à l'aménagement de la terrasse du restaurant Côté Vignes.**
- **À l'unanimité, la commission est favorable à ce que l'exécutif mandate un professionnel pour mener une étude approfondie.**

3. Laiterie de Chevrens

Un droit d'emption sur la parcelle 5'002 a été accordé par M. Charles Huissout pour le prix de CHF 160'000 et annoté au registre foncier le 10 décembre 2009.

L'expertise ne donne aucune précision sur l'affectation de la parcelle, mais une valeur vénale du bâtiment qui se monte à CHF 260'000. Mme Gaëlle Huissout souhaite vendre sa parcelle à la commune au prix de CHF 250'000.-. Si les élus acceptent d'entrer en matière, ils pourraient déduire le prix de CHF 160'000.- des CHF 250'000.- demandés par Mme Gaëlle Huissout s'ils achètent le droit d'emption à M. Piletta-Zanin, lequel a racheté ledit droit d'emption à M. Dutoit. Or, pour une raison qui échappe à M. le Maire, M. Piletta-Zanin propose de vendre aussi bien son droit d'emption que la laiterie. M. le Maire conclut que Mme Gaëlle Huissout est prête à vendre la laiterie à la commune pour CHF 250'000.-, mais ne peut le faire avant que l'échéance du droit d'emption dont la date est le 20 décembre 2016. Les élus n'ont donc d'autre choix que de contacter M. Piletta-Zanin pour lui proposer de racheter son droit d'emption pour CHF 160'000.- et d'écrire à Mme Gaëlle Huissout pour la prévenir que son prix d'achat de CHF 250'000.- se verra déduit de CHF 160'000.-.

M. le Maire confirme que si M. Piletta-Zanin n'a pas signé un acte d'achat d'ici le 20 décembre, il perd son droit d'emption. D'après ce que M. le Maire a compris, M. Piletta-Zanin voulait déposer une demande de renseignement pour savoir ce qu'il pouvait faire du bâtiment. Il semblait à M. le Maire que la commission préférerait traiter avec Mme Huissout, qui est une enfant d'Anières. Il réitère sa proposition : écrire à M. Piletta-Zannin que la commune est prête à racheter le droit d'emption pour CHF 160'000.-, pas un franc de plus. Auparavant, il faudra s'être assuré que Mme Huissout déduira ces CHF 160'000.- du prix de vente, c'est-à-dire des CHF 250'000.- (ou CHF 260'000.- selon l'expertise).

Par 9 voix pour et 1 abstention, la commission accepte que l'Exécutif demande à M. Piletta-Zanin de lui acheter son droit d'emption.

Philippe Gaillard - Président



La visite des geants

Pages 46-47

Peinture Claude Monet est la vedette de plusieurs expos. Pourquoi plaît-il autant? 50

Société Peut-on encore jouir du silence dans ce siècle hyperconnecté? 56

Balade A la Givrine, dans la neige fraîche qui a blanc les monts jurassiens 66-67

Royal de Luxe

Phénomène Ce sera l'événement populaire de l'année en Suisse romande: à l'automne, Genève accueillera les marionnettes géantes de la troupe française. On attend près d'un million de personnes pour suivre la parade de la Grand-Mère et de la Petite Géante. Mais pourquoi ces personnages suscitent-ils partout un tel engouement?

Jean-Jacques Roth

jean-jacques.roth@lematinindimanche.ch

Au départ, on n'y comprend rien. Mais vraiment rien. Pourquoi des milliers de gens, des dizaines, des centaines de milliers se pressent pour voir défiler des marionnettes géantes qui représentent une petite fille, un éléphant ou un scaphandrier? Pourquoi cet enthousiasme partout, de Nantes à São Paulo, de Lisbonne à Wellington en Nouvelle-Zélande? Et qui a eu l'idée saugrenue de construire ces personnages articulés, ces Gargantuas des temps modernes, pour les faire parader sur tous les trottoirs de la planète?

Telle est l'énigme Royal de Luxe. Et cette énigme, bientôt, envahira la Suisse romande où elle posera le pied pour la première fois. Deux des personnages viendront en effet à Genève du 29 septembre au 1er octobre: la Grand-Mère et la Petite Géante. On attend près d'un million de spectateurs pour les suivre dans leur parade de trois jours à travers la ville. Le public devrait affluer d'aussi loin que Lyon ou Zurich, tant Royal de Luxe suscite partout un engouement phénoménal.

Le Chili les a invités pour fêter son bicentenaire, Berlin pour célébrer les 20 ans de la chute du Mur, Liverpool pour commémorer les 100 ans du naufrage du «Titanic». Depuis leur création en 1979, les spectacles de la compagnie ont touché 22 millions de spectateurs. «Jamais un événement populaire d'une telle portée n'aura eu lieu en Suisse», ne craint pas d'affirmer Jean Liemier, le directeur du Théâtre de Carouge qui est à l'origine de leur invitation. Bien sûr, les expos nationales, la Fête des Vignerons, la Fête fédérale de lutte, Paléo ou le Salon de l'auto attirent aussi des foules considérables, mais jamais aussi concentrées dans le temps et dans l'espace.

Événements bizarres dans la ville

Les chiffres sont une chose, l'émotion en est une autre. Elle déborde au passage de ces personnages qui défilent au doux rythme de 1,5 km à l'heure, actionnés par des dizaines de Lilliputiens vêtus de rouge, à l'aide de leviers, de grues et de cordages. Il en existe une assez grande panoplie mais ils ne voyagent qu'à deux ou trois, tant la logistique liée à leur déplacement est lourde. Genève, donc, recevra la Grand-Mère et la Petite Géante. Il a fallu renoncer au personnage du Scaphandrier, un moment évoqué: il était trop grand pour être totalement immergé dans la rade.

Concrètement, que se passe-t-il lors d'un spectacle de Royal de Luxe? Il y a d'abord la préparation. Plusieurs jours avant la parade, des événements se produisent dans la ville. Des objets s'égarant dans les rues: fourchette géante, marmite flottante, coffre-fort écrasé au sol... La visite des géants ne passe jamais inaperçue, elle répond à un véritable scénar-



«Quoi de plus fou, de plus magique que les géants de Royal de Luxe? C'est une forme de théâtre inédite et jamais égalée à ce jour»

Fabienne Darge, journaliste au Monde

rio, écrit de manière minutieuse pour chaque ville en fonction de l'histoire qui lui est propre. Puis les personnages se déplacent, arpentent les rues, mangent, dorment. «Ils exercent un pouvoir de fascination inexplicable», décrit Jean Liemier, qui les a vus à plusieurs reprises. À Nantes, en 2014, lors du coucher de la Grand-Mère sur la place centrale, au soir du deuxième jour, 400 000 personnes ont hurlé lorsqu'elle s'est assise dans son fauteuil. Ce n'était pas pour saluer la dextérité des Lilliputiens qui la manoeuvraient. Il se passait autre chose. Les gens étaient touchés par l'attention portée à cette grand-mère. Mais il faut le voir pour le croire.»

La troupe Royal de Luxe est née dans les années 70 (lire encadré) mais la première saga de géants a eu lieu en 1993. C'était au Havre. Le secret avait été bien gardé, nul habitant n'était au courant. Puis un jour, on vit un bus des transports publics coupé en deux par un couteau géant. Buzz immédiat. On apprit qu'un géant avait débarqué dans la ville. Or, au cours de la nuit, un géant, ça rêve. Et parfois, ça commet des déprédations. Alors le géant est apparu, et les membres de la compagnie ont construit un immense échafaudage pour l'attacher et l'empêcher de commettre d'autres destructions. Ils l'ont nourri, ils ont élevé un mur de phares de voitures pour l'éclairer, la nuit, afin de l'empêcher de dormir. Mais le matin du troisième jour, le géant s'était détaché et avait disparu. Rebuzz. On l'a retrouvé dans un immeuble, la tête et les jambes dépassant par les fenêtres.

«Quoi de plus fou, de plus magique? Quoi de plus sidérant que les géants de Royal de Luxe? a écrit à leur propos la critique du Monde Fabienne Darge. C'est une forme de théâtre inédite et jamais égalée à ce jour. Car il s'agit bien de théâtre, et pas de carnaval. Il s'agit bien de raconter des histoires.»

Alors, quelle histoire, quelles surprises accompagneront leur venue à Genève, sous le titre du «Mur de Planck», adaptation d'un spectacle créé il y a trois ans? On n'en connaît que des bribes. On sait que la Grand-Mère et la Petite Géante, chacune haute de plus de dix mètres, viennent d'avant le Big Bang et qu'elles parcourent 14 millions d'années-lumière pour nous rendre visite. La vieille est à moitié Irlandaise, à moitié Bretonne. Elle sirote du whisky et fume une pipe au petit-déjeuner. On décrit son caractère comme «intrépide, malicieux et cependant plein de tendresse».

C'est le seul personnage de la troupe qui parle, mais dans un sabir que des comédiens doivent traduire. Son corps voyage plus vite que son esprit, c'est pourquoi elle arrivera quelques jours avant la parade et dormira dans un lit de quinze mètres, à Palexpo. On pourra déjà lui rendre visite pendant ces quelques jours de latence, avant qu'elle soit rejointe par la Petite Géante, arrivée en fusée avec sa trottinette à Carouge.

C'est la Grand-Mère qui racontera l'histoire de Genève revisitée par Jean-Luc Courcoult, le mythique fondateur de la troupe (lire encadré). «Il a été particulièrement intéressé



Jason Wells/Loop Images/laif



Les personnages sont actionnés par les Lilliputiens, qui sont plusieurs dizaines à les faire avancer et à manoeuvrer les cordages assurant leurs mouvements. Jean Claude Moschetti/Rea/laif

saga sidérante



Des spectacles gratuits, un art populaire

► Fondée dans les années 70 par Jean-Luc Courcoult, qui en est encore le directeur, la troupe Royal de Luxe s'est fait connaître par ses spectacles de rue, toujours gratuits et animés par le désir d'un art populaire, cocktail de réalisme et d'imaginaire, d'énergie et d'humour. Attirée en 1989 à Nantes, la ville natale de Jules Verne, par son maire Jean-Marc Ayrault, Royal de Luxe a commencé ses spectacles de géants en 1993. De Jean-Luc Courcoult, le directeur du «Voyage», à Nantes, Jean Blaise, dit qu'il «a le génie de la provocation, il met la vie dans la ville. Rien n'est impossible pour lui, il peut faire couper un câble de tramway pour faire passer un géant.» Devenue compagnie nationale l'an dernier, Royal de Luxe est désormais

une des plus belles marques de théâtre vivant. Les spectacles et les personnages sont préparés dans de vastes constructions, sur 10 000 mètres carrés. Leur préparation est entourée du plus grand secret pour préserver l'effet de surprise: répétitions privées, photos interdites, annonces par petites touches. La troupe comprend six membres permanents mais recourt à plus de cent personnes en tournée: comédiens, cordistes, acrobates, ferrailleurs, ébénistes... La critique Odile Quirot, dans son livre «Royal de Luxe 2001-2011» paru chez Actes Sud, écrit à leur propos: «Chacun de leur retour est attendu, et des générations entières se racontent leurs aventures extraordinaires. Cela s'appelle tisser des liens. Et des rêves.»

par la référence à Rabelais, puisque dans «Gargantua», l'ogre crée le lac Léman car le Rhône ne suffit pas à le désaltérer, explique Jean Liermier. Il a aussi été sensible à l'Escalade, ou au CERN, puisque les géants viennent d'un autre espace-temps.»

Les deux personnages défilèrent du matin au soir selon deux itinéraires différents, toujours flanqués par des dizaines de Lilliputiens pour solliciter leurs membres articulés. On verra les deux femmes prendre leur petit-déjeuner, jouer à la trottinette, fumer ou faire leur sieste, puis s'endormir - leur chambre à coucher sera probablement la plaine de Plainpalais, et le rituel veut que la troupe fasse alors une parade délirante. Le dimanche, elles arpentent la rade, réunissant le public autour de leur ultime promenade. «Beaucoup de choses se passeront autour du spectacle, des choses insensées qui vont nous émouvoir, nous faire rire», promet Jean Liermier.

Celui-ci a dû déployer des trésors de séduction pour convaincre la compagnie de choisir Genève. Elle ne peut en effet se déplacer que deux ou trois fois dans l'année, entre le printemps et l'automne. Or Royal de Luxe est demandé partout. En guise d'appât, Liermier a commencé par un simple mail: «Cher Royal de Luxe, est-ce que la Petite Géante serait d'accord de venir faire un stage de ski sur le toit en pente du Théâtre de Carouge?» C'était il y a trois ans... Genève a finalement été choisie, avec Le Havre et Montréal.

Il a aussi fallu persuader les autorités, de la ville et du canton, réunir les services administratifs et techniques, les inciter à dire oui à toutes les demandes, jusqu'aux plus folles. «A tous j'ai dit la même chose, explique Liermier: rien ne doit être impossible. C'est parce que nous y arriverons que le spectacle marquera les gens pour des décennies. Et puis, toutes les villes qui ont accueilli Royal de Luxe y sont arrivées, pourquoi pas nous?»

Hôteliers, commerçants, entreprises, CFF, fondations, tous les partenaires potentiels semblent séduits par le caractère exceptionnel de l'événement. Même des sponsors, alors qu'aucune marque ne doit approcher les géants, c'est un principe. «Ce sont de vrais personnages, et, comme tels, ils doivent être protégés», explique Liermier. Il avait lui-même pensé organiser une tournée de teasing en présentant l'imperméable de la Petite Géante (6 m de haut!) dans les principales gares suisses. Mais Royal de Luxe a dit non: «Ça n'a pas de sens, m'a-t-on répondu, la Petite Géante ne vient pas en

train. Et pourquoi est-ce qu'elle enverrait son imper? C'était évident! J'ai aussitôt rétro-pédalé», confie l'entrepreneur directeur du Théâtre de Carouge.

Mais il veut que l'événement en fasse naître d'autres, à la même échelle. Que les géants sont accueillis comme des chefs d'Etat: une invitation a été lancée au Conseil fédéral pour qu'il les reçoive avec tous les honneurs dus à leur rang. Que des villes, des cantons leur fassent des cadeaux: «Pourquoi pas des skis géants du Valais, une bouteille géante de vin genevois...» rêvent Jean Liermier et François Passard, directeur de l'association Pour la Venue des géants à Genève.

«Les géants exercent un pouvoir de fascination inexplicable. Il faut le voir pour le croire»

Jean Liermier, directeur du Théâtre de Carouge

Car pour les organisateurs, ce spectacle n'est pas un simple moment de réjouissance populaire. Si Jean Liermier remue ciel et terre depuis des années, c'est qu'il estime que Genève, maltraité par les tensions populistes, a besoin de se fédérer: «Les géants n'ont pas de passeport et ceux qui les admirent viendront de partout. S'il y a une chose pour répondre à la morosité et aux peurs ambiantes, c'est ça. Se remettre ensemble, de façon concrète, non factice.»

Alors il voudrait que tout le monde se lève, les vieux dans les EMS, les enfants dans les écoles... «Partout, les personnages de Royal de Luxe percent le cœur des gens. Ils touchent quelque chose d'universel, ils nous ramènent à nous, à notre condition. Ce sont des colosses de tendresse, d'humour et d'humanité.»

Les maires des villes qui les ont accueillis en témoignent: il y a un avant et un après Royal de Luxe. La criminalité cesse pendant les parades, les gens se parlent, tout s'apaise. Sans parler des retombées économiques. «Notre société s'est ingénierie à détruire les mythes, poursuit Liermier. Or, là, on en a un. Il rassemble ceux qui croient aux géants comme on a besoin de croire à la poésie, à l'art, à l'amour. Et moi je crois à la force de réunion qu'ils provoquent.» Plus que neuf mois de patience. ●



La Petite Géante (en haut) et le Grand-Mère ont déjà paradé ensemble dans «Le mur de Planck» à Nantes en 2014. Le spectacle de Genève sera adapté à l'histoire de la ville. Royal de Luxe

A l'automne 2017, Genève m

La compagnie de théâtre de rue française Royal de Luxe viendra faire déambuler ses titans de bo

L'essentiel

● **Duo** La troupe nantaise Royal de Luxe amènera deux de ses géants à Genève à l'automne 2017. Les personnages mesurent jusqu'à 7,5 mètres. Plus de vingt personnes sont nécessaires pour les déplacer.

● **Foule** Les organisateurs estiment que la manifestation drainera entre 1,2 et 1,5 million de personnes sur trois jours.

● **Globe** La troupe s'est produite dans le monde entier: Barcelone, Guadalajara, Perth notamment. Ce sera la première fois qu'elle joue en Suisse.

Irène Languin

A l'erte poétique! Depuis peu, il se murmure dans les officines sombres où s'élaborent les théories sur le bon d'un alignement d'étoiles serait propice à leur venue. Que de derrière le mur de Planck, ils préparent leurs colossales carcasses à surgir dans la cité. Aux habitants de laquelle ils viendront narrer, dans leur énigmatique sabir, une histoire fabuleuse...

Les géants de la compagnie française Royal de Luxe ont inscrit Genève à leur agenda. Du vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre 2017, la Grand-Mère et la Petite Géante investiront les

«Cet événement fera exister Genève sur la carte culturelle européenne»

Sam Kanaan
Conseiller administratif chargé de la Culture

«Ces êtres venus d'ailleurs, sans passeport, fédèrent toutes les générations»

Jean Liermier
Directeur du Théâtre de Carouge

rues de la ville et celles de Carouge pour y déambuler pendant trois jours. Assistés de leurs fidèles Lilliputiens en livrée rouge qui les aident à déployer leurs longs corps de bois et d'acier, ces personnages monumentaux diront à la foule un conte urbain, à hauteur de cheminées.

Stage de ski à Carouge

C'est à l'initiative de Jean Liermier, directeur du Théâtre de Carouge, que l'on doit le séjour de ces créatures spectaculaires au pied du Salève. «J'avais l'intuition que Genève avait besoin d'un événement artistique et culturel hors norme, explique-t-il. Je suis extrêmement admiratif du travail de Royal de Luxe, leur saga des géants touche au sublime.» Il y a un peu plus de trois ans, il écrit donc à la compagnie établie à Nantes, lui demandant si la Petite Géante accepterait de faire un stage de ski sur le toit du théâtre qu'il dirige.



Cette requête-là demeurera sans réponse. Le dialogue débute néanmoins entre le metteur en scène carougeois et la troupe nantaise. Et le projet fait son chemin. En 2014, Jean Liermier entraîne Sami Kanaan, conseiller administratif chargé de la Culture en Ville de Genève, dans le fief de Royal de Luxe. Le magistrat est emballé: «On a assisté à l'inauguration de la Grand-Mère, qui se réveillait pour la première fois. C'était un moment impressionnant, d'une magie poétique qui parle absolument à tout le monde.»

L'équipe de théâtre de rue française est dépêchée, par deux fois, en mission au bout du lac Léman. Objectif: réaliser une étude de faisabilité et concevoir un scénario (voir ci-dessous). Car faire vagabonder des géants sur le pavé ne s'improvise pas. Vu le maillage du réseau de trams et de trolley, la Grand-Mère, 7,5 mètres sous la toise, se prendrait les charentaises dans les caténaires à tous les coins de rues. Ces câbles aériens ont d'ailleurs été pris en compte lors de l'élaboration des parcours, dont le détail demeurera secret jusqu'au matin de la première parade.

«Les défis logistiques sont considérables, reconnaît Sami Kanaan. Il faudra gérer la circulation des Géants, des pu-

blics et du trafic motorisé, et fermer très momentanément certaines rues. Les TPG seront probablement les plus impactés.» Des discussions sont en cours avec tous les services concernés pour tenter de résoudre ces contingences techniques. Royal de Luxe, toutefois, a une grande expérience en la matière: la compagnie a déjà fait voyager ses mastodontes articulés dans abondance de villes à travers le monde. «La Grand-Mère peut s'asseoir dans son fauteuil roulant pour passer sous les ponts», explique Jean Liermier. D'autres bondissent par-dessus les obstacles, soulevés par des grues.

Drainer les gens de loin

Et ce, toujours, devant une foule dense et conquise. Selon les estimations de Royal de Luxe, la présence des colosses à Genève pourrait y attirer de 1,2 à 1,5 million de spectateurs sur trois jours. «Le fait qu'ils ne soient jamais venus en Rhône-Alpes ni en Suisse alémanique drainera les gens de loin», explique Sami Kanaan. Un chiffre étourdissant - à titre de comparaison, le feu d'artifice des Fêtes de Genève rassemble quelque 500 000 personnes - qui donnera lieu à une vaste réflexion en termes d'infrastructure, de mobilité et de sécurité.

Impossible, à l'évidence, d'accueillir une opération d'une telle envergure sans délier largement sa bourse, même si pour l'heure les acteurs du dossier restent discrets sur le budget. «Le montant est conséquent mais il est à la hauteur de l'événement, justifie Jean Liermier. Nous avons déjà un certain nombre de partenaires privés intéressés à assurer les coûts liés au spectacle. Et je me réjouis de faire la démonstration de l'impact économique favorable d'une telle manifestation culturelle. L'art n'est pas qu'une dépense: il peut aussi rapporter de l'argent.» Quant aux collectivités publiques, l'enjeu sera d'obtenir qu'elles fournissent gratuitement des services usuellement payants.

Les Genevois, eux, doivent maintenant patienter dix-huit mois pour embarquer dans cet univers taillé à la mesure de ces Hercules. «Ce sera un moment de communion extraordinaire pour la population, et au niveau culturel une mise en lumière d'un artisanat exceptionnel, prévient Sami Kanaan. Un tel projet, extrêmement fédérateur pour Genève, fera rayonner le canton bien au-delà de ses frontières.» Et la fête marquera vraisemblablement de façon aussi radieuse les cœurs et les âmes que le bilan politique de l'édile.

20

C'est le nombre de personnes, en millions qui ont déjà assisté à un spectacle de Géants. Depuis la création de la saga en 1993, les colosses ont déambulé dans 18 villes, 11 pays, sur 4 continents

3

En tonnes, le poids du Scaphandrier, le personnage le plus lourd, qui est aussi, avec ses 10,70 mètres, le plus grand.

28

Voilà l'effectif de techniciens nécessaires à la manipulation de la Grand-Mère. L'effort étant considérable, ils sont accompagnés de relais.

Marchera au pas des Géants

d'acier au bout du lac. La manifestation gratuite pourrait attirer un million et demi de spectateurs



merveilleusement
 gauche et au centre, la Petite Géante et la Grand-Mère dans son char roulant devant le public nantais, escortées du ballet des Lilliputiens en livrées rouges. À droite, en haut, la foule se presse sur le parvis de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes pour écouter la Grand-Mère. En bas, la Petite Géante se balade à trottinette dans les rues de Guadalajara.

Une saga urbaine qui arpente le globe depuis vingt-trois ans

● L'aventure des personnages XXL débute au Havre en 1993. *Le Géant tombé du ciel*, librement inspiré des *Voyages de Gulliver*, transforme pour la première fois toute une ville en scène artistique pour y raconter, durant une représentation de trois jours, un récit merveilleux aux habitants devenus spectateurs. Changement d'échelle, bouleversement des repères et intervention du fantastique dans l'espace public: avec son «réalisme imaginaire», le metteur en scène Jean-Luc Courcoult, fondateur de Royal de Luxe en 1979, invente une nouvelle forme théâtrale, accessible à tous et qui devient la signature de la compagnie.

Ce spectacle inaugural, joué devant des millions de personnes dans cinq villes françaises puis à Barcelone, lance la «saga des Géants». Il est suivi, au fil du temps, de nombreuses créations et de la naissance de toute une série de gigantesques pantins. C'est ainsi qu'un Rhinocéros maous foule le pavé d'Arles en 1997, lors des Rencontres internationales de la photographie et qu'un Petit

Géant noir fait ses premiers pas à Foulou, au Cameroun, l'année suivante. En 2000, une Girafe et son Girafon investissent les artères nantaises, lesquelles voient également, neuf ans plus tard, l'avènement d'un Scaphandrier de plus de 10 mètres de haut, n'hésitant pas à faire une petite trottinette dans un canal.

L'eau ne fait d'ailleurs pas peur à la troupe, puisqu'elle a fait traverser à répétition les océans à ses créatures en cargo. Des représentants des Géants se sont en effet produits à Santiago du Chili, à Guadalajara, au Mexique, ou encore dans la ville australienne de Perth. Les immenses figures, dotées d'un regard incroyablement humain, sont manipulées par des dizaines de techniciens aux costumes carmin et aux mollets nus, surnommés «Lilliputiens». «Leur savoir-faire est sensationnel», raconte Sami Kanaan. C'est l'énergie humaine qui fait avancer la machine. Il y a là comme une scansion qui m'évoque le rythme des galériens. Le public suit les colosses

au fil de leurs discours et pérégrinations.

Plusieurs flâneries se tiennent chaque jour, au cours desquelles les Géants racontent à leur auditoire une histoire à l'échelle de la ville. «La journée commence en principe par le lever, révèle Jean Liermier. Puis les Géants s'adonnent à des activités avant de faire la sieste dans un lieu où les spectateurs peuvent leur rendre visite.» Un certain nombre d'objets, fixes ou mobiles, accompagnent les imposantes poupées, qui évoluent en musique. A Genève, un coffre-fort, une machine à cymbales et d'étranges voitures à étages seront notamment de la partie.

Le récit est toujours adapté à la cité dans laquelle ils séjournent. Pour ce faire, Jean-Luc Courcoult se documente abondamment en amont. Il effectue des recherches pointues, rencontre des historiens, puis laisse son imagination débridée échauffer un scénario vertigineux mêlant événements réels et légendes du lieu. Il semble que le tsunami de l'an 563, l'Escalade, le

CERN ou les aventures de Gargantua au bord du Léman - un géant, déjà! - aient éveillés la curiosité de l'éditeur de Royal de Luxe pendant son enquête genevoise.

Impossible, toutefois, de déterminer ce qu'il aura retenu. Les parcours sont tenus secrets jusqu'au dernier moment. «Des cartes sont distribuées au public chaque matin, expose le directeur du Théâtre de Carouge. Cela permet de poser sur sa ville un regard neuf, de la redécouvrir.» Tout au plus sait-on que la Petite Géante percute le sol en fusée, qu'une marmite monstre, pilotée par un «chevalier du temps perdu», voguera sur les flots du lac, où le duo de Géants finira également son périple le dimanche, pour disparaître dans les brumes des rêves... LL.

Consultez notre dossier sur www.geants.tdg.ch

Fiche signalétique

La **Grand-Mère** apparaît pour la première fois dans *Le Mur de Planck*, présenté à Nantes en 2014. Ses cheveux, confectionnés en crins de cheval, sont ramassés en un chignon qui pèse la bagatelle de 12 kilos. S'aidant d'une canne, elle marche à 1,2 km/h, mais peut progresser plus de deux fois plus vite si elle s'installe dans sa chaise roulante. Ses chaussures en moquette et en cuir mesurent 5,5 mètres, soit une peinture de 206,5 l d'origine bretonne et irlandaise, l'aieule est pourvue d'un caractère intrépide et néanmoins malicieux. Elle aime à boire du whisky et fumer la pipe, parfois dès le matin. Il peut lui arriver de cracher et ses pets ont l'odeur de la vanille. Venue sur terre en 2005, la **Petite Géante** est haute de 5,5 mètres et pèse 800 kg. Coquette, elle change d'habits au gré de ses envies. Elle attroupe souvent le bitume sur sa trottinette. Ses activités favorites consistent notamment en la couture de voitures sur goudron et la dégustation de sucreries. Elle aime accueillir les enfants sur ses avant-bras pour leur offrir un tour de balançoire. LL.

Association Pour la venue des géants à Genève

Budget "La Saga des géants"	Budget approuvé
Résultat prévisionnel	fr. -0
Charges	fr. 3'250'000
Plan de financement	fr. 3'250'000
1 Charges	fr. 3'250'000
1.1 INFRASTRUCTURES	fr. 1'181'612
1.100 Lieu de répétition	fr. 183'240
1.110 Lieu central pendant l'exploitation (loge et catering)	fr. 10'000
1.120 Autres lieux	fr. 23'000
1.130 Logistique	fr. 770'000
1.140 Frais de véhicules et machines	fr. 175'372
1.150 Signalétique	fr. 20'000
1.2 TECHNIQUE DE SCENE	fr. 248'548
1.200 Sonorisation	fr. 135'648
1.210 Backline	fr. 3'000
1.220 Eclairage	fr. 24'000
1.230 Groupes électrogènes et compresseur	fr. 14'400
1.240 Frais d'aménagement et de décor	fr. 66'000
1.250 Consommables et Frais divers	fr. 5'500
1.3 PRODUCTION	fr. 380'125
1.300 Repas	fr. 161'250
1.310 Hébergement	fr. 159'375
1.320 Divers frais de production	fr. 8'500
1.330 Transport matériel	fr. 28'000
1.340 Transport personnel sur place	fr. 16'000
1.350 Assurances et taxes	fr. 7'000
1.4 EXPLOITATION	fr. 133'600
1.400 Télécommunication	fr. 8'600
1.410 Services de sécurité	fr. 54'000
1.420 Premiers secours	fr. 21'000
1.430 Services communaux	fr. 50'000
1.440 WC	fr. -
1.5 PERSONNEL	fr. 330'362
1.500 Préparation	fr. 79'848
1.510 Exploitation	fr. 250'514
1.6 CESSION	fr. 701'000
1.600 Cession	fr. 701'000
1.7 COMMUNICATION	fr. 131'500
1.700 Graphisme	fr. 40'000
1.710 Impression	fr. 63'500
1.720 Affichage, pose	fr. 28'000
1.8 RESERVE	fr. 143'253
1.800 Réserve	fr. 143'253

